SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 48.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 30 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François, faiſant enſemble l'encombrement de 860 tonneaux, 6 Hollandois, de 400 tonneaux, 9 Anglois, de 488 tonneaux, & 1 Danois, de 90 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Saint Antoine*, Capitaine *Jean Morel*, venant d'Oſtende ſur leſt; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, venant de Nieuport, chargé de tabac en côtes & autres marchandiſes; le *Saint Louis*, de Boulogne, Capitaine *J. B. Coppin*, venant de Boulogne; la *Reine Marie*, de Libourne, Capitaine *Antoine Chaton*, venant de Libourne, chargés de 15 paniers 52 tonneaux de vin & 15 ſacs de bled; la *Tourterelle*, de Quimper, Capitaine *Jean Achevis*, venant de Pont-l'Abbé, chargé de 250 razieres de ſeigle & 500 razieres d'avoine; le *S. Ilduc*, de l'Aberilduc, Capitaine *François Prevoſt*, venant de Brouage; la *Sainte Anne*, de Saint-Malo, Capit. *François Benard*; le *Saint Sauveur*, de Molenne, Capit. *Yves Marel*; la *Fidelle*, de Saint-Briac, ainſi que le ſuivant, Capitaine *François Benard*, venants tous trois de Seudres; l'*Expédition*, Capitaine *Jacques Noel*; le *Duc de Mortemart*, de Caen, Capit. *Mathurin-François Huet*, venants tous deux d'Oleron; le *Dautant*, de l'Iſle de Ré, Capit. *François de Foſſés*, venant de l'Iſle de Ré, chargé, avec les ſept autres, de 722 muids 54 boiſſeaux de ſel; des Hollandois, le *Jeune Jean*, venant d'Amſterdam, chargé de mercerie, quincaillerie, épicerie, laine, baleine & différentes autres marchandiſes; les *Deux Freres*, venant de Terveer, chargé de 30 pieces de genievre, 15 ballots & 20 demi-caiſſes de thé; le *Jeune Sebaſtien*, venant de Dort, chargé de 5 barils 164 caiſſes de ſucre, 20 barils d'azur & 1 partie de planches; la *Fortune*; le *Jeune Jacques*, venants tous deux d'Oſtende, chargés de toile de diverſes qualités & d'autres marchandiſes; le *Snouck*, venant de Fleſſingue ſur leſt; des Anglois, l'*Amitié*, venant de Newcaſtle, chargé de charbon de terre; la *Fanny*, venant de Madere avec vin & citrons; le *Marymac*, venant de Malaga avec vin & autres marchandiſes; le *Jean & Marie*, venant de Londres avec fer, plomb, &c.; le *Royal Guillaume*, venant de Douvres avec différentes marchandiſes; le *William*, venant de Londres, chargé de biere; la *Marie*, venant d'Orignie; l'*Union*, venant de Londres; la *Betzy*, venant de Rocheſter, tous trois ſur leſt; la *Bonne Volonté*, Danois, venant de Vieuzhon, chargé de planches & autres bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 12 Navires François, de 810 tonneaux, 11 Anglois, de 1298 tonneaux, 8 Danois, de 1028 tonneaux, 9 Hollandois, de 1109 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Ryckman*, allant à Bruges avec eau-de-vie & autres marchandiſes; le *Saint Michel*, de Dieppe, Capitaine *Pierre Ferré* fils, allant à la Rochelle, chargé de quelques caiſſes d'armes, biere & leſt; l'*Eſpérance*, Capitaine *Pierre Brillard*, allant à l'Iſle de Tenerif, chargé de briques, carreaux & autres; le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Dunez*, allant à Bordeaux avec laque, gomme, bleu, &c.; la *Providence*, de Saint-Malo, Capitaine *Etienne Martin*, allant à la Teſte; les *Deux Freres*, de Breſt, Capitaine *Joſeph Ferellès*; la *Providence*, de l'Iſle de Ré, Capitaine *François Orſonneau*, allants tous deux à la Rochelle; le *S. Philippe*, de l'Iſle Dieu, Capitaine *Joſeph Joubert*, allant à Bayonne; la *Marie*, de Redon, Capit. *Julien Cartier*, allant à Bordeaux; la *Marie-Françoiſe*, du Conquet, Capit. *Jean-François Claciet*; la *Marie-Marguerite*, de Landerneau, Capit. *René Leguien*, allants tous deux à Marennes; le *S. Charles*, de Dieppe, Capit. *François Girard*, allant à Dieppe ſur leſt, ainſi que les ſept précédents; des Anglois, la *Sirenne*, allant à Oſtende, chargé de vin & autres marchandiſes; la *Fanny*; la *Loyale Jeanne*; la *Sally*, allants tous trois à Londres; l'un chargé de fruits, le ſecond d'eau-de-vie, & le troiſième d'ozier & d'autres marchandiſes; l'*Eliſabeth*, allant à Konigsberg; le *Thierry*, allant à Glaſcow; le *Devonshire*, allant à Newcaſtle; la *Marie*, allant à Saint Ubes; l'*Induſtrie*, allant à Darmouth; la *Dorothée*, allant à Sunderland; le *Petwoth*, allant à Portsmouth, tous ſept ſur leſt; des Danois, l'*Emanuel*, allant à Larwich, la *Charité*; l'*Eſpérance*, allants tous deux à Homelſtrand; l'*Oliane*; la *Fortune*, allants tous deux à Arendall; l'*Emanuel*, allant à Bordeaux; la *Sophie-Catherine*, allant à Friderichſtadt; le *Nicolas Alouane*, allant à Oſteryſe, tous ſur leſt; des Hollan-

dois, la *Marquiſe de Bonnac*, allant à Roterdam, chargé de mine de plomb ; les *Deux Freres*, de Terveer, chargé de différentes marchandiſes ; les *Trois Freres*, allant à Dort avec tabac en carottes ; la *Jeune Marie*, allant à Fleſſingue, chargé de futailles vuides ; la *Dame Eliſabeth* ; l'*Hercule*, allants tous deux à Amſterdam ; la *Concorde*, allant à Bordeaux ; le *Jeune Jean*, allant à Zericzée, tous quatre ſur leſt ; la *Demoiſelle Catherine*, allant à Dantzick, chargé de ſel.

DU HAVRE.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port, dans le courant de Mai 1768, 39 Bâtimens François, allants 1 en Guinée, 1 au Cap, 2 à la Martinique, 1 à Cadix, 3 à Lisbonne, 1 à l'Orient, 3 à Breſt, 1 à Rochefort, 1 à Bayonne, 2 à la Rochelle, 4 à Bordeaux, 8 à Nantes, 2 à Saint-Malo, 1 à Grandville, 1 à Cherbourg, 1 à Saint-Valery, 2 à Dieppe, 3 à Rouen & 1 à Londres.

8 Anglois, allants 2 à Corck, 4 en Ecoſſe, 1 à Scarbourg & 1 à Dieppe.

5 Hollandois, allants 2 à Roterdam, 1 à Hambourg, 1 à Rouen & 1 ſans deſtination.

7 Danois allants tous en Norwege.

2 Eſpagnols allants tous deux à Bordeaux.

Il a été exporté par ces différents Bâtimens les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 381505 liv. de bœuf, 12670 livres de beurre, 4310 liv. de ſaumon, 1800 liv. de lard, 2300 liv. de chandelle, 1238 quintaux de farine, 100 muids de vin, 25 muids de tafia, & 11 muids d'eau de-vie ; pour *Hambourg*, 335243 livres de ſucre, 117889 liv. de café, 1100 liv. d'indigo ; pour *Roterdam*, 176928 liv. de ſucre, pour *la Norwege*, 29978 liv. de café ; pour *Londres*, 12400 livres d'indigo ; pour *Corck*, 12000 douvelles.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même mois, 37 Bâtimens François, venants 1 du Cap, 1 de la Guadeloupe, 1 de Cadix, 2 de Lisbonne, 1 d'Oſtende, 1 de Breſt, 3 de la Rochelle, 4 de Bordeaux, 1 de Marennes, 16 de Nantes & des environs, 5 de Rouen & 1 de Honfleur.

14 Anglois, venants 1 de Cacoes, 1 d'Ayr, 1 de Londres, 5 de Newcaſtle, 3 de Glaſcow, 1 de Briſtol, 1 de Corck & 1 de Cheſter.

15 Hollandois, venants deux d'Oſtende, 1 d'Amſterdam, 1 d'Amesfordt, 4 de Dantzick, 1 de Port-Maurice, 2 de Cette, 1 de Fecamp, 1 de Saint-Valery & 2 de Rouen.

6 Danois, venants 1 de Konisberg, 1 de Moos, 1 de Dramen, 1 de Chriſtiania & 2 de Friderieſtadt.

2 Eſpagnols, venants 1 de Nantes & 1 de Bordeaux.

Il a été importé par ces différents Navires, & venants de divers endroits, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, de l'*Amérique*, 322548 livres de ſucre, 21762 liv. de café, 90334 liv. de coton, 5378 livres d'indigo, 1900 livres de cacao, 61400 liv. de bois de campêche, 588 bouteilles de liqueur & 138 cuirs ; & d'autres endroits, 986 tonneaux de charbon de terre, 208 paniers & 1970 boucauts de tabac, dont 558 pour Paris & 250 pour Dieppe, 1190 pieces de plomb, 1574 barils 200 demi-barils de bœuf, 200 frequins 56 demi frequins de beurre, 202 caiſſes de chandelles, 204 pieces d'huile d'olive, 151 pipes d'huile de poiſſon, 829 cuirs ſecs, 65 muids de ſel, 1907 tonneaux de bled, 246 tonneaux de ſeigle, 19 tonneaux d'orge & 7342 quintaux de farine.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 29 Avril au 15 Mai 1768, il eſt entré dans ce Port 46 Bâtimens François & 14 Etrangers ; des premiers, 13 venoient des Colonies ; ſçavoir, l'*Aimable Jeanne* de 300 tonneaux, Cap. *la Croix* ; la *Pomone* de 300 tonneaux, Capitaine *Bouilhac*, partis tous deux de S. Domingue ; la *Marie Anne* de 150 tonneaux, Capitaine *Durand*, parti du Port-au-Prince ; la *Toiſon d'Or* de 260 tonneaux, Capit. *Detchegaray*, parti des Cayes S. Louis ; le *Jeune Thomas*, de Cherbourg & de 70 tonneaux, Capitaine *Servigny* ; la *Jeanne-Eliſabeth* de 120 tonneaux, Capit. *Pierre Elie Martin* ; la *Minerve* de 100 tonneaux, Capitaine *Oudry* ; l'*Union* de 180 tonneaux, Capit. *Tanays*, partis tous quatre de la Martinique ; la *Bordeloiſe* de 130 tonneaux, Capit. *Chaigneau* ; l'*Eſpérance* de 250 tonneaux, Capit. *Bardoits* ; le *Marquis de Caumont* de 200 tonneaux, Capitaine *Gibert* ; le *Solide* de 400 tonneaux, Capitaine *Bertrand* ; le *Préſident Leberthon* de 300 tonneaux, Capit. *Nicolas Courroy*, partis tous cinq de la Guadeloupe, chargés, ainſi que les précédents, de marchandiſes du crû des Colonies pour divers particuliers & Négociants de Bordeaux ; des 33 autres François, faiſant enſemble l'encombrement de 1090 tonneaux, 16 venoient de Redon, 7 de Marans, 2 de la Rochelle, 2 de Nantes, 2 de Bayonne, 1 de l'Orient, 1 d'Oleron, 1 du Havre & 1 de Rochefort, chargés tous de diverſes marchandiſes ; des 14 Etrangers, faiſant 1270 tonneaux, 2 venoient de Corck, 2 de Newcaſtle, 2 d'Amſterdam, 2 de Saint-Sebaſtien, 1 de Tonderen, 1 de Limerick, 1 de Konigsberg, 1 de Dublin, 1 de Stockholm & 1 de Londres, chargés de différentes ſortes de marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Samedi 18 Juin.

AGRICULTURE.

De Londres.

ON n'a pas eu depuis quarante ans une plus belle apparence de récolte en grains & en fruits, que celle que nous avons aujourd'hui par tout le Royaume, particuliérement dans Hampshire, Wiltshire, Somersetshire, Dorsetshire, Devonshire & Cornwal.

Les champs de houblon, dans le Comté de Kent, donnent aussi des espérances telles qu'on n'en a jamais eues, & on s'attend à avoir cette année cette denrée dans la plus grande abondance.

Il a été calculé qu'on payoit trois mille guinées par chaque semaine aux Pêcheurs Hollandois à Billingsgate * pendant toute la saison de la pêche du turbot.

On écrit de Glascow, que la pêche de la morue, sur la côte occidentale de l'Écosse, a maintenant le plus grand succès, particuliérement sur un grand banc de vingt lieues d'étendue, près de Campbleterm, dans le Comté d'Argyle.

On apprend par une lettre d'Irlande, que les harengs qu'on trouvoit avec la plus grande abondance sur les côtes occidentales de cette Isle, y deviennent de jour en jour plus rares.

* *Marché au poisson à Londres.*

DE PETERSBOURG.

Sujet de prix.

Un Anonyme avoit remis vers la fin de l'année 1766, une somme de mille ducats à la Société économique de cette Ville; elle proposa en conséquence un prix de cent ducats avec une médaille d'or de la valeur de vingt-cinq, pour le meilleur Mémoire sur cette question : *Est-il plus avantageux & plus utile au public que le* Payſan *possède en propre des terres, ou seulement des biens immeubles, & quelle seroit l'étendue de ses droits sur cette propriété pour la plus grande utilité du public.* Les concurrens se sont trouvés au nombre de 160, & la Société a adjugé le prix à un Mémoire François qui a pour devise : *in favorem libertatis omnia jura clamant, sed est modus in rebus.* A l'ouverture du billet cacheté, on a connu que M. Bearde de Labbaye, étoit l'Auteur de la piece couronnée.

LETTRE

D'un Associé au Bureau d'Agriculture de Paris, aux Auteurs de la Gazette.

Messieurs,

Le public raisonnable vous sçait un véritable gré d'employer une partie de vos Gazettes & de vos Journaux à réfuter, soit par vos propres écrits, soit par ceux qu'on vous envoie, des systêmes capables de causer

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la ruine d'un État, s'ils étoient ſuivis. Heureuſement ils ne font aucune impreſſion, & il y a lieu de préſumer que le mal gliſſera ſans laiſſer aucune empreinte. Tout le monde n'a pu s'empêcher d'approuver les lettres de M. L. Fermier de***, & MM. les Économiſtes mêmes, ſont convenus entr'eux, qu'ils avoient eu tort d'attaquer la culture du méteil, mais ils ont ajouté que tous ces critiques n'étoient que des *chiens qui aboyoient après la lune.* Quelqu'un pourroit malignement tourner le proverbe contre eux; & la lune, pays des chimeres, prêteroit ſingulierement à la raillerie; mais ce n'eſt pas le but de ma lettre, & je n'ai pris la plume que pour réfuter une opinion également dangereuſe aux Propriétaires des terres & *au Peuple.* C'eſt cependant dans l'*Avis au Peuple* que ſe trouve cette propoſition.

On y avance qu'il eſt à deſirer que *le bled ſoit toujours à 24 liv. le ſeptier de Paris.* Les Cultivateurs, diſent les Auteurs de ce pernicieux ſyſtême, retirant un plus grand produit de leurs terres, feront travailler plus de monde, & augmenteront le prix du travail.

Lorſqu'on leur objecte que les Ouvriers qui ne gagnent point leur vie aux travaux de la campagne, ne pourront ſe ſoutenir avec leurs familles, ils répondent qu'il faut augmenter leurs journées, & que par ce moyen tout le monde ſe reſſentira du bien que doit produire ſelon eux, le haut prix des bleds.

Eſt-il poſſible que des gens qui prétendent impoſer des loix à l'univers, aux Souverains mêmes qui le gouvernent, ſe montrent auſſi mauvais Logiciens. Examinons chaque partie de cette ſinguliere propoſition.

On eſt toujours convenu, & ces Meſſieurs l'ont dit pluſieurs fois, qu'il étoit du plus grand intérêt pour le Cultivateur ou Propriétaire, de ménager ſur les avances, & de faire enſorte cependant de tirer le plus grand produit poſſible de ſes terres. C'eſt en effet la ſcience d'un habile Cultivateur. Mais comment accorder cette économie, (qui eſt très-néceſſaire) avec cette augmentation d'avances? Qu'en réſultera-t-il? Pluſieurs maux. Si les années deviennent très-abondantes, ſi la culture s'eſt étendue à un point que les récoltes ſoient immenſes, ſi la fertilité eſt devenue générale dans toute l'Europe, vous ne voudrez plus payer aux Ouvriers les mêmes ſalaires; mais ceux-ci accoutumés à en recevoir de forts, refuſeront de ſe ſoumettre à aucune diminution, & ne voudront point travailler. La faim, direz-vous, les contraindra au travail. Cela pourra arriver au bout de quelque temps; mais vous aurez perdu les ſaiſons favorables aux travaux eſſentiels de la culture, & la plupart de vos terres reſteront ſans être enſemencées, parce que les Ouvriers qui ſe ſeront toujours flattés que vous leur payerez le ſalaire auquel vous les avez accoutumés, montreront plus de reſiſtance dans un moment où ils penſent que vous ne pouvez vous paſſer d'eux. Premier mal.

En ſuppoſant que vous tenez le bled à 24 ℔, & qu'en conſéquence vous augmentez les journées de vos Ouvriers, qu'en réſultera-t-il? Un autre mal. Vos avances devenues plus conſidérables, diminuent certainement votre produit, & vous empêchent de donner votre bled à un prix au-deſſous de celui de l'Étranger. Vous ne pourrez donc plus être dans le cas de la concurrence, & ce ne ſera que dans un temps de calamité, pour les autres Nations, qu'elles auront recours à vous; car dans tout autre temps on vous laiſſera votre grain.

Je vous demande, Meſſieurs, quel avantage les Propriétaires retireront maintenant de vos doctes inſtructions?

Paſſons aux Ouvriers des Villes. Si la main-d'œuvre eſt augmentée, à cauſe de la cherté du pain, nos Manufactures tomberont bientôt, par la raiſon que les Fabricans ne pourront point donner les marchandiſes à un prix au-deſſous de celui de nos rivaux, & Meſſieurs les Auteurs des nouveaux ſyſtêmes, devroient ſçavoir que nous l'emportons ſouvent ſur nos voiſins, parce que la main-d'œuvre eſt chez nous à meilleur marché que chez les autres Nations commerçantes. Ainſi il eſt donc de l'intérêt du commerce que la main-d'œuvre ne ſoit point augmentée. Je ſçai que ces Meſſieurs s'inquiettent peu du commerce des Manufactures, & qu'ils n'en veulent point connoître d'autre que celui des grains. C'eſt encore une de leurs erreurs, & une ſuite de leurs faux raiſonnemens.

Ils prétendent que l'unique moyen d'enrichir le Royaume, eſt d'en employer tout

le ſol poſſible à la culture du bled, & avec cela ils demandent que le prix du ſeptier ſoit toujours à 24 ℔. Comment accorder ces deux choſes; car la grande abondance fera néceſſairement tomber le prix du bled? On a beau leur répéter cet adage : *eſt modus in rebus*, ils ne veulent point de milieu; l'enthouſiaſme les porte toujours aux extrêmes.

Ils devroient bien mieux conſeiller les bonnes cultures qui mettent, ſans beaucoup de dépenſes, les récoltes à l'abri des intempéries des ſaiſons, telles que nous en avons éprouvées l'année derniere & même celle-ci; calculer ce qu'il eſt poſſible de tranſporter après avoir fait l'approviſionnement du Royaume, & en conſéquence ne propoſer en culture de grains que l'étendue du terrein néceſſaire pour ces deux objets. Le reſte ſeroit occupé à diverſes autres productions qui nous ſont très-néceſſaires, & qui ſont la richeſſe de la Nation, ſoit en les exportant dans leur état naturel, ſoit après les avoir manufacturées.

Si ces Meſſieurs avoient parcouru l'Europe, & qu'ils euſſent examiné les choſes dont ils parlent avec des yeux qui veulent voir, ils traiteroient autrement les matieres d'agriculture & de commerce qu'ils ne font. Mais vouloir du fonds de ſon cabinet être Agriculteur, Commerçant & Légiſlateur, (*a*) c'eſt s'expoſer à devenir la riſée des êtres penſans. On peut d'abord ſurprendre par un écrit; mais le preſtige ne dure pas longtemps.

Le maſque tombe, l'homme reſte,
Et le Heros s'évanouit.

ANNONCES DE LIVRES.

AN ESSAY ON TE GOUVERNEMENT OF CHILDREN, *&c.* C. A. D. *Eſſai ſur la maniere de gouverner les enfans, conſidérée ſous trois points de vue, ſçavoir; la ſanté, la politeſſe & l'éducation.* Par Jacques Nelſon, Apothicaire, 1 vol. in-12, prix 3 ℔ de France, en feuilles. A Londres; chez Dordeley à Pall-mall.

THE GARDENER'S DICTIONARY, *&c.* *Le Dictionnaire du Jardinier, contenant les meilleures méthodes & les plus nouvelles de cultiver les fruits, fleurs, légumes, de perfectionner la cuiſine, de bien gouverner les laiteries, &c.* L'Auteur y a joint un Traité ſur la culture de la vigne & ſur la maniere de faire le vin, conformément aux meilleurs principes qui ont été donnés par les plus habiles vignerons de l'Europe; enfin, on trouve dans ce livre une méthode d'élever les bois de conſtruction. Par Philippe Miller, Membre de la Société Royale de Londres, Jardinier de la Compagnie des Apothicaires à Chelſea, & Membre de l'Académie de Botanique de Florence. Vol. in-fol. avec figures, huitiéme édition, revue, corrigée & augmentée ſuivant le nouveau ſyſtême de botanique. A Londres, chez François & Jean Rivington, prix, 72 ℔ de France.

THE THIRD ÉDITION OF TREATIFE ON FRUITS, *&c.* *Troiſiéme édition du traité des arbres fruitiers, corrigée & conſidérablement augmentée.* Vol. in-8°. orné de planches. A Londres, chez Robinſon & Robert, N°. 25.

A TREATIFE OF THE MANAGEMENT OF BEES, *&c.* *Traité des Abeilles, contenant l'hiſtoire naturelle de ces inſectes & les différentes manieres de les gouverner, auxquelles on a joint une nouvelle méthode dont la bonté eſt confirmée par l'expérience.* L'Auteur donne dans le même ouvrage, l'hiſtoire naturelle des guêpes & des frelons, avec les moyens de les détruire. Par Thomas Wildman. Vol. in-4°. orné de planches. A Londres, chez Thomas Cadell, dans le Strand.

A SIX WEEKS tour, *&c.* C. A. D. *Voyage de ſix ſemaines dans les contrées méridionales de l'Angleterre & de la Province de Galles, avec une deſcription exacte de l'état actuel de l'Agriculture & des Manufactures, des différentes méthodes de cultiver la terre;*

(a) *Les Auteurs de la nouvelle doctrine ont paru d'abord ſous l'habit modeſte d'un Laboureur, & n'ont parlé qu'économie rurale. De-là ils ont attaqué le commerce qu'ils ont regardé mal-à-propos, comme une choſe contraire à l'agriculture. Peu de temps après ils ſe ſont mêlés de finances, & ont voulu régler l'impôt. Enfin aujourd'hui ils prétendent changer la forme de tous les Gouvernemens, & parlent en deſpotes à tous les Souverains. Telle eſt la marche de ceux qu'on appelle aujourd'hui les* Economiſtes.

le ſuccès des expériences faites nouvellement, les prix des diverſes opérations agronomiques & des proviſions à faire à la campagne; une deſcription avec figures de nouvelles inventions concernant l'économie ruſtique. Ouvrage en forme de lettres, par l'Auteur des *Lettres d'un Fermier.* A Lond. chez Nicholl, 1768.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.				RENNES.				POITIERS				PAU.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d.				
Arbois.	21	7	6	Auray.	25	1	9	Chatelleraut.	17	4		Aire.	19		
Baume.	19*	6		Breſt.	29*			Chatillon.	16	7	3	Bayonne.	21	13	
BESANÇON.	21	17	6	Hennebon.	23	16	3	Confolens.	12*	12		Dax.	23*	2	5
Dole.	20	11	7	Lannion.	27	18	9	Fontenay.	20*	10		Mauleon.	22	5	
Gray.	19	10		Morlaix.	23	9	10	Les Sables.	20	3	2	Mont de-mar	18	11	
Lons-le-Saunier.	22			Nantes.	22	8		Nyort.	17	2		Oleron.	19	15	3
Orgelet,	20			Pontivy.	23	4	6	POITIERS.	18	5	8	PAU.	17	10	
Ornans.	23	7		Quimper.	25	16		St. Maixent	18			S. Sever.	15*	10	9
Poligny.	22			Redon.	23	17	1	Thouars.	18			Sauveterre.	20		
Pontarlier.	26*			RENNES.	24	16									
St. Claude.	21	17	2	St. Brieux.	21*	18									
Quingey, & Salins.	22	9	6	St. Malo.	24										
Veſoul.	21	16		Treguier.	27	3	9								
				Vannes.	22	3									
				Vitré.	20	13	9								
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	14		From. le ſep.	24	7	3	From. le ſep.	17	11	4	From. le ſep.	19	14	1
Pain la liv.				Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	6	10	6	Avoine le ſ.	7	11	1	Avoine le ſ.	7	8	6	Avoine le ſ.	10	3	5
Foin le q.	1	16	5	Foin le q.	1	17	3	Foin le q.	3	11	8	Foin le q.	2	14	8
Paille le q.		15	9	Paille le q.	1	1	8	Paille le q.	1	1	4	Paille le q.		17	9

LETTRE

De M. de Brie, Prieur de Villebout, ſur un inſecte qui ronge les vignes.

MESSIEURS,

Mes vignes ſe trouvent ravagées par un petit inſecte nommé *Urebec*, de la groſſeur d'une mouche, & que les Payſans appellent à trop juſte titre le *Grand Vandangeur*. Cet inſecte qui eſt de famille des ſcarabées, & dont les aîles ſont vertes & or, coupe les grappes, & gâte tellement les feuilles, qu'elles ſe roulent comme un petit morceau de papier. En déroulant ces feuilles, on y trouve des aſſiſes blanchâtres d'où il ſort un ver qui fait une toile ſur les grappes; ſous cette toile ſe forme la teigne qui les noircit & les deſſeche entiérement.

On voudroit ſçavoir, 1°. D'où proviennent ces inſectes; 2°. S'il y auroit un moyen facile pour les détruire.

Nota. Il y a certains cantons qui ont la

mauvaise habitude de fumer les vignes au printemps. Ces fumiers, ſouvent nouveaux, échauffent conſidérablement la terre, & font éclore les œufs que les inſectes y ont dépoſés. Si ces fumiers étoient mis après la vendange, au mois de Novembre, ils jetteroient leurs feux pendant l'hyver ; les pluies & les gelées les conſommeroient, & au printemps ils feroient corps avec la terre. De cette maniere ils ne ſeroient pas la cauſe de la production de différens inſectes qui déſolent les campagnes. En général nous regardons comme une mauvaiſe méthode de porter des fumiers dans les vignes. Cette façon d'engraiſſer la terre, peut donner un goût au vin qui ſort de ces vignes. Nous ignorons ſi M. le Prieur de Villebout fait fumer les ſienes. S'il eſt dans cet uſage, il doit le regarder comme la cauſe des inſectes qui rongent ſa vigne. Si quelqu'un nous indique un moyen de faire périr ces animaux, nous le publierons par la voie de notre Gazette.

FOURNEAU

Et Forge à fer nommés de la Bataille, Cours d'Eau, Bâtimens & 1680 arpens ou environ de Bois en dépendans, ſitués au Pays du Maine près Alençon, à bailler à Ferme.

On fait à ſçavoir qu'en exécution du Jugement de Noſſeigneurs les Commiſſaires du Conſeil du 7 Mai 1768, portant qu'à la pourſuite des Syndics & Directeurs des Créanciers de la claſſe de Geſvres, il ſera inceſſamment procédé pardevant noſdits Seigneurs les Commiſſaires, à l'adjudication du Bail deſdits Fourneau, Forge à fer, cours d'Eau & Bois ; à l'effet de quoi les publications & appoſitions d'affiches ſeront faites en la maniere preſcrite par le Réglement.

A la Requête des Syndics & Directeurs des Créanciers de la Claſſe de Geſvres, pour leſquels domicile eſt élu en la perſonne & maiſon de Me. Bellart, Avocat au Conſeil, à Paris, rue des Prêtres & Paroiſſe Saint Germain-l'Auxerrois.

Il ſera procédé pardevant noſdits Seigneurs les Commiſſaires en l'Hôtel de M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État, ſis rue Saint Dominique, Fauxbourg Saint Germain, le Jeudi 7 Juillet 1768, heures d à la publication au plus offrant & dernier Enchériſſeur, du Bail deſdits Fourneau, Forge, Bâtimens, cours d'Eau & Bois pendant quatorze années conſécutives, pour en commencer la jouiſſance au premier Août prochain.

Les objets de ce Bail conſiſtent,

1°. Dans l'uſage du cours d'Eau, Fourneau, Forge & lieux en dépendans, Maiſon, Jardin, & Hallage, droit de Pêche, Pacage des Chevaux dans les Bois & Landes.

2°. Dans la jouiſſance de ſeize cens quatre-vingt arpens de Bois Taillis ou environ, & dans la faculté de faire recevoir un Garde deſdits Bois, aux frais & aux gages du Preneur.

Et généralement dans tout ce qui a été affermé au précédent Fermier, & dans tout ce dont il a joui ou dû jouir ſuivant l'adjudication qui lui en a été faite le 22 Août 1748.

Pour, par l'Adjudicataire dudit Bail, couper & exploiter leſdits Bois dans les temps convenables, à la charge de ſe conformer à l'Ordonnance des Eaux & Forêts de 1669, & de laiſſer le nombre de balivaux requis par l'Ordonnance, & d'obtenir toutes permiſſions néceſſaires à ſes frais.

A la charge par l'Adjudicataire de payer tous les frais faits & à faire pour parvenir à l'adjudication dudit Bail, même les frais d'impreſſion des affiches & appoſitions d'icelles, & de délivrer à ſes frais aux Sieurs Syndics & Directeurs des Créanciers de la Claſſe de Geſvres une groſſe en forme exécutoire de ſon adjudication, & aux autres charges, clauſes & conditions plus au long mentionnées au cahier des charges.

Ceux qui deſireront avoir de plus grands éclairciſſemens, pourront s'adreſſer à M. BELLART, *Avocat aux Conſeils du Roi & de la Direction, à Paris, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois, au coin de la rue de la Monnoie.*

COMMERCE.

COLONIES ANGLOISES.

LE déſordre eſt plus grand que jamais dans nos Colonies d'Amérique. On voit par des lettres de la Nouvelle-York, en date du

8 Avril, que la fermentation étoit alors portée au comble dans cette Province. En général tout ce continent ſe plaint beaucoup des Officiers, & employés de la Douane. Les Habitans de Boſton ont été juſqu'à menacer de renverſer le Bureau de la Douane établi chez eux pour la perception des impôts.

L'aſſemblée générale de la Province de Philadelphie, a dreſſé dans ſes dernieres ſeſſions des inſtructions qui doivent être envoyées à nos agens à Londres avec ordre à eux de ſe réunir aux agens des autres Colonies de l'Amérique, pour ſolliciter la révocation du dernier acte qui impoſe des taxes ſur le papier, la verrerie, *&c.*

Le bruit court que l'on a appris par des lettres venues de Boſton dans la Nouvelle-Angleterre, que les Habitans ont refuſé de payer les droits de douane, & qu'ils ont invité par des lettres circulaires toutes les autres Colonies du Continent à prendre la même réſolution qu'eux. Suivant ces mêmes nouvelles ils ont auſſi fait prévenir les Officiers de la Douane, qu'ils pouvoient vivre dans la Ville comme de ſimples particuliers, mais que s'ils vouloient exercer les fonctions de leur état, ils n'auroient à s'en prendre qu'à eux de ce qui pourroit en réſulter.

La plupart des Marchands Importeurs de Newyorck ſe ſont engagés réciproquement, par un accord volontaire, à ne point vendre pour leur propre compte, ou par commiſſion, ni acheter ou vendre pour quelque perſonne que ce ſoit, aucunes marchandiſes, (excepté quelques articles déſignés dans la convention) qui ſeront apportées ici de la Grande-Bretagne, après le premier Octobre prochain juſqu'à la révocation de l'acte du Parlement, qui impoſe des droits ſur le papier, le verre, *&c.* pourvu que Boſton & Philadelphie prennent la même réſolution avant le premier Juin. Les Membres du Comité des Marchands ont trouvé dans leur derniere aſſemblée les diſpoſitions les plus générales pour concourir à la convention, de ſorte qu'il ſeroit difficile de nommer un Importeur qui n'y ait accédé, ou qui ne ſoit ſur le point d'y accéder.

Il paroît par les Papiers publics de Connecticut, que les meſures qu'on y a priſes à Boſton, ont été adoptées par toutes les Grandes Villes de cette Province. La convention de Mantfield finit ainſi. » Et ſi quelqu'un des Habitans de cette Ville ne ſe » conforme pas auxdits Réglemens, ou » viole ladite convention, ſans donner les » raiſons les plus fortes pour juſtifier une » pareille conduite, il ſera regardé comme » une perſonne en qui la faculté de l'entendement n'eſt pas parfaitement ſaine, & » traité avec toute la douceur qu'exige une » ſituation auſſi malheureuſe.

De Londres.

Les pauvres Ouvriers de cette Ville, dont le travail eſt payé par le moindre ſalaire, ſont les Boulangers, les Barbiers & les Curés, & ce qui rend leur condition encore plus miſérable, c'eſt qu'ils n'ont pas de relâche, même les Dimanches.

On prétend que les Domeſtiques étrangers ſont actuellement dans une ſi grande vogue, que les gages d'un Cuiſinier ne vont pas à moins de cent guinées par an pour un engagement fixe de dix ans, après lequel terme on lui aſſure pour la vie une rente de quarante liv. ſterl.

L'avertiſſement ſuivant a été inſéré dernièrement dans une Gazette d'une Ville de Province. Un Fermier deſireroit avoir un homme qui entendit parfaitement le labourage, qui dans l'occaſion ſeroit en état de mener une couple de chevaux, & qui ſçût un peu le métier de Maréchal. *S'il ſçait friſer & accommoder à la mode de Londres*, on lui fera un très-bon parti.

On a établi au Nord de l'Angleterre une Manufacture de ſel ammoniac; on aſſure qu'on en a déjà fait une grande quantité, & qu'il eſt auſſi bon que tout autre qui nous vient du dehors.

Observations

D'un Anglois ſur les Moulins à ſcie. (a)

Comme les Scieurs-de-long craignent que la nouvelle invention des moulins à ſcie ne faſſe du tort à leur métier, il peut être utile de rapporter ici l'anecdote ſuivante, on nous a aſſurés que le premier de ces moulins fut inventé par un Marchand de bois qui demeuroit à *Cupers-Gardens*, où il en conſ-

(a) *Voyez notre derniere Gazette.*

truiſit un ; les ſcieurs de long de ce temps là craignant qu'un tel établiſſement ne fût contre leurs intérêts, s'aſſemblerent pour le démolir, mais le Marchand les ayant perſuadés qu'il n'en feroit plus aucun uſage, & qu'il alloit le détruire lui-même ils ſe retirerent ſans faire le moindre degât, cependant cette invention fut enſuite portée dans la Norvege, & l'on y conſtruiſit pluſieurs moulins à ſcie, de-là ils furent portés en Hollande où il y en a actuellement un grand nombre, & depuis ce temps nous tirons nos bois tous ſciés de ces deux pays. Les Scieurs auroient à préſent plus d'ouvrages, ſi au lieu d'importer les planches, on n'importoit que le bois en arbres comme auparavant.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 15 Juin 1768.*		LYON. *le 7 Juin.*		BORDEAUX. *le 3 Juin.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Amſterdam,	55 ¼	Amſt.	55
Londres,	31 5 8e	Auguſte,	51 ¾	Lond.	31 ¾
Hambourg,	177 ¼	Vienne,	51 ¾	Hamb.	27. 3 16e à ⅛
Madrid,	15 4 6	Londres,	31. 5 8e	Paris échu,	¼ p ⁰⁄₀ p.
Cadix,	15 2 6	Livourne,	95 ¼	*du 6 Juin.*	
Livourne,	96	Gênes,	93	Amſterd.	55
Lyon,	⅛ Ben	Madrid,	75 ¼	Lond.	31 ¾
		Cadix,	74 ¾	Hamb.	27. 3 16e
		Paris,	7 8e à 1 p ⁰⁄₀ p.	Paris échu,	⅓ à 3 8e p ⁰⁄₀ p
		Marſeille,	1 ¼		
		Dépot p. A.	1. 3 8e		
		Piaſt.	48 13 9		

LETTRE

De M. M. de Brive, aux Auteurs de la Gazette d'Agriculture, &c. au ſujet de l'extrait du Mémoire de M. Malepeyre.

MESSIEURS,

Je viens de voir dans votre Gazette (*a*) l'extrait du Mémoire de M. Malepeyre ſur la navigation des rivieres, *&c.* J'ai lu cet extrait avec d'autant plus de plaiſir que je ſçai de quoi il eſt queſtion, & que je connois le Mémoire qui eſt travaillé avec autant de clarté que de préciſion : il dévoile la juſteſſe du coup d'œil d'un Négociant habile ; il préſente les vues & les ſentimens d'un bon patriote, & confirme la réputation que M. Malepeyre s'étoit déjà juſtement acquiſe ſur les qualités du cœur & de l'eſprit.

Comme je ne doute pas du plaiſir que vous reſſentez, Meſſieurs, à inſérer dans vos papiers tout ce qui ſemble devoir intéreſſer & favoriſer le commerce, je penſe que vous ſerez flattés d'inſtruire le public des faits ſuivans.

Peu de temps après que le Mémoire dont on a vu la notice, eut été envoyé au Miniſtre, le Conſeil donna un Arrêt qui ordonne à tous les Ingénieurs des Généralités de Bordeaux & de Limoges, de dreſſer le devis des ouvrages à faire pour rendre navigables les rivieres dont il s'agit. On ignore encore ſi ce devis a été fait en commun par ces Ingénieurs, mais M. Treſaguet, Ingénieur en chef du Limouſin, ayant été prié dans l'Aſſemblée du Bureau de Brive, tenue le 29 Novembre 1767, en préſence de M. l'Intendant, de dire ſommairement le réſultat de ſes obſervations particulieres ſur la

(a) *V. N°. 44 du Mardi 31 Mai 1768.*

poſſibilité de rendre navigables les deux rivieres en queſtion, d'après l'examen qu'il avoit fait de leurs cours; ce confrere répondit : *qu'il avoit trouvé moins d'obſtacles réels & plus de facilités qu'il n'avoit oſé ſe le promettre, & a donné de bonnes eſpérances ſur le ſuccès de ce projet, ſi le Gouvernement en approuve & en autoriſe l'exécution.*

On apprend que MM. les Échevins & Notables de Brive ont joint depuis peu leurs inſtances à celles des Aſſociés du Bureau d'agriculture auprès du Miniſtere, pour parvenir à l'exécution d'un projet dont il a déjà reconnu la néceſſité, & qui peut ſeul tirer les Habitans de Brive & des environs de l'eſpece d'inertie dans laquelle ils ſe trouvent par le défaut de débouchés, ſoit pour les productions de leur ſol, ſoit pour celles qui pourroient provenir de leur induſtrie.

Je ſuis, &c.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 15 Juin 1768.*

Or de Portugal, à . .	714		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	97		*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	à 98 5	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres . .	48 # 10	à 12 ß 6 d.	

Navires en armement.

DE HONFLEUR, *le 8 Juin 1768.*

Le Navire l'*Angelique*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ango*, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes S. Louis, & partira dans le courant de Juillet. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Honfleur, à M. *J. B. Bermont*, Armateur de ce Navire.

Le Navire la *Ville de Leogane*, Capitaine *Tronſon*, déjà annoncé pour être en charge à Nantes, partira pour Saint Marc, le Port-au-Prince & Léogane, à la fin de Juin. Ce bâtiment eſt reconnu pour être très-bon voilier & fort commode pour les Paſſagers. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Nantes, à M. *Guillon*, Négociant, qui en eſt l'Armateur; & à Paris, à M. *Mouton*, Négociant, rue des deux Ponts, Iſle Saint-Louis.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Juin.
Gaultier,	8e.	M.	22
Streck-Caſtelle,	12e.	t. let.	18
Marſollier,	14e.	N.	21
Caron,	16e.	M.	18
De Joantho,	32e.	M.	20
D'Eaubonne,	37e.	P.	22
De la Bretaiche,	40e.	P.	22
De Fays,	42e.	M.	21
Lallemant,	49e.	M.	22

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Juin 1768.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
Ac. des Indes.	1272 ½	1277 ½	1270
Emp. de la Com.	428		
Prom. à 5 p ⅝.	15		15 ½
Prom. à 4 p ⅝.	39	39	39 ¼
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	910	907 ½	907 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		8 ½	8
3e. Loterie.	4	3	3
Annuités.	340	340	340
Coup. d'An.	68	68	68
Emp. de 50 mil.	36 ½	37	37
Emp. de 30 mil.	38	38. 38 ½	38
Col. 1759.			
Canada.	44	44 ½	44 ½ 44
4e. L. Epoques.	8. 11e. 12 ½	8. 11e. 12 ½	8. 11e. 12 ½
Nouette.	36 ½	36 ½	36 ½
Ac. de la caiſſe		1192 ½	1192 ½
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e. t 378 4e 340	2e. 379. 4e. 340	1e. 405
Bretagne.	25		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 49.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 1 au 5 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, les *Deux Sœurs*, (a) Capitaine *Layut*, du Havre, venant de la Guadeloupe; la *Marie*, (b) Capit. *Prevoſt*, du Havre; la *Ville de Strasbourg*, Capitaine *le Faucheur*, venants tous deux de la Martinique & de la Guadeloupe; la *Ligne de Vie*, Capitaine *Marc*, du Havre, venant du Port-au Prince, chargés tous quatre de marchandiſes des Colonies; le *Romain*, Capit. *Louis Poitevin*, de Rouen; l'*Anne*, Cpit. *Melon*, de Mortagne en Xaintonge, venants tous deux de Bordeaux, chargés de vin, vinaigre, farine & eau-de-vie; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Petitbon*, de Plonquiet, venant de Treguier; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Barbier*, de Noirmoutiers; la *Marie-Joſeph*, Capitaine *Abel Levenas*, de Nantes; la *Marie-Julienne*, Capit. *Joachim Calvé*, de l'Iſle d'Ars; le *Saint Nicolas de Tolentin*, Capitaine *Vautier* (c) du Havre; la *Samaritaine*, Capitaine *Durand*, de l'Iſle Dieu, venant de Nantes, ainſi que les quatre précédents, chargé, comme eux & celui de Treguier, de froment & d'orge; le *S. Antoine*, Capitaine *Belhomme*, de Dieppe, venant de la Rochelle, chargé de farine; la *Sirene*, Capit. *Boutard*, venant de Rouen, chargé de diverſes marchandiſes, en relâche allant à Lisbonne; des Etrangers, l'*Heureux Retour*, petit Sloop, Anglois, Capitaine *Purcher*, venant de Portsmouth avec des Paſſagers, reparti pour le même lieu ſur leſt; le *Jeune Weillinga*, Capitaine *Jotties-Ottes*, Hollandois, venant de Fridericſtadt, chargé de planches; la *Dame Marthe*, Capitaine *Hendricks Martens Prins*, de Roterdam, venant de Hambourg, chargé de feuilles de cuivre, fer blanc, chanvre, laine & autres menues marchandiſes; l'*Alberdina*, Capitaine *Berens*, Hollandois, venant de Roterdam, chargé de diverſes marchandiſes de droguerie, épicerie & mercerie, partie pour le Havre, partie pour Caen.

(a) *Ce Navire étoit parti le* 18 *Septembre* 1767 *ſous le commandement du Capitaine* Morin, *qui eſt reſté pour gerer. La traverſée de ce Bâtiment s'eſt faite en* 55 *jours.*

(b) *Sa traverſée a été de* 56 *jours, & celle du ſuivant de* 50.

(c) *Ce Bâtiment & celui d'après ſont entrés de relâche au Havre, étant deſtinés pour Rouen.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 6 Navires François & 10 Etrangers; ſçavoir, des François, l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Maniable*, allant en Guinée, chargé de marchandiſes pour la Traite des Noirs; l'*Eſturgeon*, Gabarre du Roi, Capitaine *Pincemin*, allant à Breſt, chargé de bois de conſtruction; la *Marie Urbanne*, Capitaine *Cornet*; la *Notre-Dame*, Capitaine *la Palette*; la *Pelerine*, Capit. *David*, allants tous trois à Nantes; le *Pontchartrain*, Capitaine *Menage*, allant à la Rochelle ſur leſt, ainſi que les trois précédents; des Etrangers, la *Nancy*, Capitaine *Tevizen*; le *Royal George*, Capitaine *Knox*; le *Guillaume & Marie*, Capitaine *Shan*, allants tous trois à Newcaſtle; la *Grace*, Capitaine *Douelt*, allant à Cheſter; le *Jeune Obbes Obbes*, Capitaine *Sevenſma*, Hollandois; le *Poſtillon*, Capit. *Irvin*, allant à Corck; le *Laurentius*, Capit. *Angebretſen*; la *Providence*, Capitaine *Tergenſen*, allants tous deux en Norvege; l'*Alida Heſſeling*, Capitaine *Claeres*, allant à Bordeaux ſur leſt, ainſi que les précédents; les *Deux Freres Frerick & Johan*, Capit. *Poppiers*, Danois allant à Breſt, chargé de bois de conſtruction.

DE HONFLEUR.

Le Navire l'*Angelique*, Capitaine *Ango*, eſt entré dans ce Port le premier Juin 1768, venant des Cayes Saint Louis, chargé de 312 bariques 44 quarts de ſucre brut avec acquit de Guinée, 2 bariques de ſucre blanc, 20 boucauts 17 bariques 3 quarts d'indigo, 7 bariques 79 quarts de café, 33 balles 20 ballotins de coton, 73 madriers de bois d'acajou, 173 cuirs en poil.

Ce Navire avoit traité 800 Noires à Gabingue, tant pour lui que pour ſa Corvette, & il a été 25 mois dans ſon voyage.

DE L'ORIENT, *le 8 Juin 1768.*

Le Navire le *Choiſeul* a mouillé dans ce Port, venant de Pondichery.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 Mai au 3 Juin 1768 il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Minerve*, de 300 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, venant du Port-au-Prince; la *Sevre*, de 300 tonneaux, Capit. *Giraud*, venant de Saint-Marc & du Port-au-Prince; la *Ville de Leogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*, venant de Leogane, chargés tous trois de 1474 bariques 36 quarts de ſucre brut terré & tête, 59 futailles 19 bariques 20 quarts d'indigo, 165 futailles 17 bariques 362 quarts 22 ſacs de café, 309 balles & ballots de coton, 30000 liv. de bois de gayac, 6000 liv. de bois de campêche, cuirs en poil, cacao, ſyrop & confitures; l'*Ortolan*; Capitaine *Jean Poireau*, venant de Cadix avec eau-de-vie; le *Saint François Xavier*, Capit. *Joſeph de Arambalza*, venant de Saint-Sebaſtien avec fer en barres, pierres à meules, avirons, huile & vin de Rancio; le *Bordelois*, Capitaine *Jacques Maurice*, venant de Bayonne, chargé de réſine; le *Triomphe de l'Harmonie*, Capit. *Jacques Lemoine*, venant de Rouen avec fayence & plâtre; la *Magdeleine Marthe*, Capit. *Robert le Pontif*, venant de Breſt avec toile cirée; l'*Union*, Capit. *Jacques Feru*, venant de l'Iſle de Ré; le *Vaillant Gaſpard*, Capit. *Jean Liſcouet*, venant d'Oleron, chargé, avec le précédent, de 61 tonneaux de vin; des Etrangers, la *Marie & Anne-Henriette*, de 150 tonneaux, Capitaine *Dirk Vark Viſſer*, venant de Roterdam avec poivre, piment, orge mondé, papier & diverſes autres marchandiſes; la *Dame Jeanne*, Capitaine *Jean-Henry Nanderoche*, venant de Bergue en Norwege, chargé de ſaumon.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 19 Navires François & 5 Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Saint Julien*, de 200 tonneaux, Capit. *Pacaud*, allant en Guinée; le *Duc d'Aiguillon*, Capitaine *Taillard*; l'*Apollon*, de 160 tonneaux, Capitaine *Laiſné*, allant aux Cayes; la *Jeune Louiſe*, Capitaine *François Guenego*; la *Sirenne*, Capitaine *François Caurant*; le *Cheval Marin*, Capitaine *Thomas Caron*; le *Chargeur*, Capitaine *Joſeph le Sant*; le *Néceſſaire*, Capitaine *Alexis le Sant*; le *Rat*, Capitaine *Olivier Bigot*; la *Sainte Croix*, Capitaine *Michel Heleun*; la *Jeune Magdeleine*, Capitaine *Nicolas Guedon*, le *Saint Jean*, Capitaine *Jean Phely*; le *Saint Jean*, Capitaine *Olivier Perdrel*; le *Prince Charles*, Capitaine *Pierre Guilbaud*; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Jean Michaud*; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Adrien Clairet*, l'*Eté*, Capitaine *Yves Bernavel*; le *Saint Barnabé*, Capitaine *Antoine Richard*; le *Saint Pierre*, Capit. *Antoine Rogu*, allant à Rouen, à Fecamp, à Saint-Valery, à Calais, à Dieppe & à l'Orient, chargés de froment; des Etrangers, le *Jeune Henderick*, de 150 tonneaux, Capitaine *Klas Klaaſes*, allant à Amſterdam; le *Jeune Jean*, de 160 tonneaux, Capitaine *Daniel de Vink*, allant à Bruges; la *Dame Suzanne*, de 200 tonneaux, Capit. *Jean Franſen*, allant à Fiume, chargés tous trois de ſucre, café, indigo, cacao, thé & autres marchandiſes; l'*Agneta*, Capit. *Nils Falck*, allant à Uddewalde; les *Six Freres*, Capitaine *Andreas Hog*, allant à Gottimbourg avec coton en laine, vin de Champagne & de Bordeaux, eau-de-vie, eaux d'odeur, pruneaux, ſavon, liege, cotonnade, vinaigre, indigo & ſyrops.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 16 au 31 Mai 1768 il eſt entré dans ce Port 39 Bâtimens François & 20 Etrangers; des premiers, le Brigantin l'*Heureuſe Marie Roſe*, Capitaine *Jean-Baptiſte Delorme*, de Marſeille, venoit de la Guadeloupe chargé de ſucre, café, gingembre & cacao; les autres venoient de Corck, de Cadix, de Mogador, de Tunis, de Malthe, d'Alexandrie, de Smyrne, de Sandarly, de Saſſary, de Meſſine, de Sylla, de Pietra-Negra, de Lipari, de Majorque, de Minorque, de Mahon, de Vieſti, d'Araiſſe, de Livourne, de Joſſelazar, de Zoagli, de Piombino, de Veniſe, de Barcelonne, de Palamos, de Vineros, de Valence, de Malaga, de San Remo, de Luan, de Genes, de Nice, d'Oneille, de Savone, de Cette, d'Agde ce Narbonne, de Toulon & de Menton, chargés de diverſes marchandiſes & de grains.

EXTRAIT *du Journal Maritime Anglois, du 31 Mai 1758.*

La *Marie-Angelique*, du Port de Toulon pour Dunkerque, a coulé bas à cinq lieues de Dunkerque.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Mardi 21 Juin.

AGRICULTURE.

Prix commun du grain à Londres, le 8 Juin 1768.

LE quarter de 472 liv. de 16 onces.

	shillings.
De Froment	44 à 52
De Drêche	26 à 31
De Seigle	20 à 22
D'Orge	17 à 22
D'Avoine	13 à 17

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 4 Juin 1768.

VUES RAISONNABLES

Sur l'état actuel du commerce des grains à Londres, & sur ce qui eſt à craindre pour la ſubſiſtance du peuple du ſoulevement actuel des Matelots.

L'ignorance des uns & la méchanceté des autres, ſont cauſe qu'il ſe répand tous les jours de nouveaux bruits également déſavantageux à toutes les perſonnes qui ſe trouvent intéreſſées dans le commerce des bleds. C'eſt ce qui m'a déterminé à éclairer le public ſur l'état actuel de ce commerce.

La conſommation de pain dans cette Métropole étant prodigieuſe, vu la multitude des Habitans, elle ne peut être ſoutenue qu'autant qu'il arrive continuellement des proviſions. De-là vient que le renouvellement ne peut pas être arrêté ſans de grands inconvéniens, & il ne faut pas que nous ſoyons étonnés ſi ſous peu de jours nous voyons cette aſſertion confirmée par l'expérience. En effet, l'interruption de ce commerce qui dure depuis plus de huitaine, mettra bientôt les Boulangers dans le cas de ne plus cuire de pain, & les Meuniers de manquer de farine, car les uns & les autres ne peuvent s'approviſionner de leur néceſſaire, que ces tumultes ne ſoient appaiſés, & qu'on ait rendu au commerce ſa circulation ordinaire; & dans l'état actuel où nous réduit le ſoulevement des Matelots, on ne peut pas enlever un ſeul ſac de farine des quais, ni une ſeule charge de froment d'un vaiſſeau, d'une gabarre ou d'un grenier.

Il y a même ſur la *Tamiſe* des Bâtimens étrangers chargés d'un bled de qualité médiocre qui, (s'il reſte renfermé) pourra s'échauffer & ſe gâter entiérement. Nous épuiſons tous les jours nos proviſions, nos Vaiſſeaux qui devroient nous en apporter d'autres, reſtent ici. Les Meuniers qui ont de la farine au marché, ſe voient dans la néceſſité de la laiſſer dans les Barques dans leſquelles elle eſt venue, ou ſur les quais; & leurs Batteaux ſe trouvent retenus forcément, pendant qu'ils devroient porter ſans ceſſe du bled aux moulins pour entretenir cette ſucceſſion d'approviſionnement dont nous venons de parler. Cette détention des Vaiſſeaux, d'ailleurs augmentant le fret, & occaſionnant la corruption du bled, elle en réduit le prix beaucoup au-deſſous de ſa

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

valeur, au moment de ſon arrivée, & elle ruine abſolument notre crédit au dehors, car ni les Marchands François, ni ceux de Hollande ou d'autre part, ne voudront plus hazarder leurs marchandiſes ſous des conditions auſſi déſavantageuſes, pour nous fournir notre néceſſaire.

Je me contenterai de faire encore deux obſervations ſur le mécontentement général que cauſe la pratique de mettre du bled en magazin dans le temps de l'importation : c'eſt que le bled ſe trouve le plus ſouvent à ſon arrivée en mauvais état, & ne peut être vendu tout de ſuite, ou bien il arrive dans des momens où notre marché régorge de cette denrée, & ne trouve point d'acheteurs, enſorte que les Bâtimens devant être déchargés dans un certain nombre de jours, on n'a point d'autre reſſource que celle de mettre le bled au magazin. Pour peu qu'il ait du débit au marché, ceux qui l'ont en magazin ſont bien aiſes d'en vendre, (car d'une prompte circulation, il réſulte aſſez généralement de grands profits) & empêchent le prix du bled de hauſſer, tandis que ſans cela il augmenteroit infailliblement. Je crois donc que ceux qui voudront juger de cette matiere ſans prévention, regarderont comme une choſe bien indifférente le temps où le bled eſt porté au marché, pourvu qu'il y ſoit porté dans le courant de l'année, puiſqu'il eſt vrai que ce commerce eſt trop étendu pour être ſuſceptible de monopole ; & en effet, en quelque temps qu'on expoſe du bled en vente, il influe toujours en quelque maniere ſur le prix qui, dans notre marché, comme dans tous les autres, & dans toute autre choſe, ne peut dépendre que de la proportion où ſe trouve la quantité, par rapport à la demande, ou plutôt de celle où ſe trouve la demande par rapport à la quantité.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 13 Juin 1768.

Un Fermier du Comté de Kent n'ayant pas voulu porter ſon grain au marché, & voyant qu'il commençoit à ſe gâter, a cru pouvoir en nourrir ſes chevaux, mais ils ont été attaqués d'une maladie nommé *fret*, dont quinze de ſes plus beaux chevaux ſont morts.

Un de nos Correſpondans nous prie d'informer le public, que la farine de riz mêlée avec celle de froment, a le même effet que l'alun pour rendre le pain blanc. Mais il faut plus de temps pour le faire lever.

Depuis quelques jours on a importé à Leith en Ecoſſe 10000 meſures d'excellent froment étranger, & on en attend encore tous les jours une plus grande quantité, ce qui fait eſpérer que le prix de ce grain doit diminuer conſidérablement.

Nous pouvons ajouter aux détails qui ont été donnés de la découverte d'une Iſle dans la Mer du Sud, par le Capitaine Vallace, que l'étoffe dont les Habitans de cette Iſle s'habillent, reſſemble de loin à la toile crue, & de près à du papier ; mais qu'il n'y a que les hommes qui la travaillent & qui la portent.

Nous ſçavons d'ailleurs, que le Capitaine Vallace a tâché de perſuader à quelques-uns des Naturels de cette Iſle, de venir avec lui en Europe, mais qu'ils ont refuſé de quitter leurs amis & leur patrie. Ils ont paru très-fâchés de perdre la compagnie de nos gens, & lorſque le Vaiſſeau a mis à la voile, ils tâcherent d'en empêcher la marche avec leurs Canots.

De la Rochelle, *le 11 Juin 1768.*

On continue à bien eſpérer de la prochaine récolte, & ſi la vigne n'éprouve pas quelqu'échec inattendu juſqu'à ce jour, on compte ſur une vinée honnête. Les marais ſont hors d'état de ſauner de quelque temps à cauſe des pluies abondantes qui tombent depuis trois ou quatre jours.

CULTURE DU CHARME,

Par M. Formanoir de Palteau. (a)

Quoique le charme ſoit un excellent bois à brûler, & qu'on s'en ſerve utilement pour les ouvrages qui demandent beaucoup de force, on ne s'attache pas à en faire de grandes plantations. Il vient communément dans les vallées dont le terrein eſt chaud &

(a) *Extrait de ſes obſervations, & expériences ſur diverſes parties de l'Agriculture.*

profond, quoique ſableux & même pierreux. Comme il craint moins la gelée & les coups de ſoleil que le chêne, il y prend ſouvent ſa place. Il ne produit pas à la vérité autant en groſſeur, mais il l'égale au moins en hauteur, il vient beaucoup plus fourré, & rend autant au Propriétaire.

Si l'on veut en faire de grands ſemis, il faut après avoir récolté la graine, la mettre dans des tonneaux, l'entremêler de lits de ſable fin, préſerver ces tonneaux de la trop grande humidité & de la gelée. Au printemps, cette graine germée en partie, ou diſpoſée à germer, levera aiſément.

Il faut préparer un bon terrein léger, le mettre en bonne culture par pluſieurs labours & herſages; y ſemer au printemps une demi-avoine, la herſer, ſemer enſuite la graine de charme avec le ſable dans lequel elle aura paſſé l'hyver, & la herſer légerement. Si le terrein & le temps ſont favorables, il en levera beaucoup plus qu'il ne faut pour en faire un bois plein: on pourra arracher le ſuperflu & le planter dans les vuides avec le même ſoin que nous demandons pour le chêne.

Il eſt bon d'obſerver que le plant fort, c'eſt-à-dire, de la groſſeur du doigt, réuſſit mieux par-tout que le foible, mais ſur-tout dans les terres fortes & peſantes, où ce dernier ne reprend que très-difficilement.

On en fait un très-grand uſage pour les paliſſades des parcs & jardins, il eſt ſupérieur à tous les autres bois, & prend les formes que le Jardinier veut lui donner.

Pour bien planter ce bois en allées, il faut préparer des rigoles; lorſque la terre ſera meuble, les remplir à moitié, y placer ſon plant à 6 ou 8 pouces de diſtance, & le recouvrir de ce qui reſte de terre. Si le fonds eſt médiocre, il ne faut lui donner que 6 pouces de hauteur; s'il eſt excellent, on peut lui donner 7 à 8 pieds; il faut alors que les brins ſoient plus gros & parfaitement chevelus. A quelque hauteur qu'on le plante, il faut lui donner deux ou trois labours par an: j'ai remarqué que plus on le butte en le façonnant, mieux il profite; on ceſſe de le façonner lorſqu'on voit qu'il a parfaitement repris. Si l'on s'apperçoit qu'il languiſſe, on peut l'élaguer contre terre à environ un pied de hauteur, mais ſans l'étêter: je m'en ſuis très-bien trouvé.

Obſervez de n'employer que du plant de graine, celui qui vient de traînée ou de marcotte réuſſit difficilement.

Cet arbre a dans ſa jeuneſſe un ennemi mortel, qu'on nomme le *mon ou ver blanc*, qui eſt le pere du hanneton: il en pele exactement la racine, & donne la mort à l'arbre. Je n'y ai trouvé d'autre remede que de cultiver ſouvent l'arbre, lorſque je m'apperçois du ravage de l'inſecte, & de l'exterminer avec le plus grand ſoin: mais il arrive communément que lorſqu'on voit le mal, il n'eſt plus temps d'y remédier.

On peut encore imbiber la terre d'une décoction de ſuie, ce qui ne peut être d'uſage que pour de très-petites parties.

Si le terrein ſe trouvoit trop aigre, ſec & graveleux pour le charme, on pourroit y planter de l'érable avec les mêmes précautions, & en le buttant de 4 à 5 pouces; ce bois forme d'aſſez belles paliſſades, & réuſſit dans les terreins les plus maigres.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette, ſur la plantation des Noyers.

MESSIEURS,

Depuis quelque temps on commence à s'occuper de la plantation des arbres, (article trop négligé) mais je m'apperçois qu'on parle toujours des peupliers, du charme, des chênes, *&c.* & qu'on paroît oublier le Noyer, arbre qui eſt d'un grand rapport à tous égards. Les fruits qu'il produit ſe mangent ou dans la nouveauté, ou ſecs, ou confits, & de plus on en tire de l'huile qui ſert à différens uſages, & qu'on emploie à la cuiſine lorſqu'elle eſt nouvelle. Les Teinturiers ſe ſervent du brou, des racines & des feuilles. Enfin, le bois de noyer eſt employé dans la menuiſerie & l'ébénerie pour les ouvrages de propreté & même de ſolidité. Tant d'avantages réunis, devroient ſans doute engager à planter plus de noyers qu'on ne fait.

Voici la maniere de multiplier cet arbre, ſuivant les Mémoires de la *Société d'Agriculture de Rennes.*

» Lorſqu'on veut ſemer des noix, on » doit en automne, ranger par lits avec du

» ſable, dans des manequins ou dans des » bariques, des noix de l'année. On com- » mence par un lit de ſable de deux doigts » d'épaiſſeur, ſur lequel on met un lit de » noix, qui eſt recouvert d'un lit de ſable pa- » reil au premier, ce qui ſe continue juſqu'à » ce que le manequin ou la barique ſoient » pleins. Cette préparation a pour but de » faire germer les noix avant que de les » ſemer. On les couvre dans cet état juſqu'au » mois de Février ou au commencement de » Mars, dans quelqu'endroit qui ſoit à l'abri » de la gelée.

» Lorſqu'on les tire du ſable, on doit » couper ou caſſer les germes ou radicules » qui ont pouſſé pendant l'hyver, afin que » les arbres n'ayent point cette groſſe racine » connue ſous le nom de *pivôt*, qu'on eſt » forcé de couper lorſqu'on les tranſplante, » opération qui eſt toujours nuiſible aux ar- » bres. On ſeme enſuite les noix à deux pieds » & demi de diſtance l'une de l'autre, dans » de la terre bien ameublie & bien nétoyée.

» Il faut laiſſer les noyers dans la pepiniere » juſqu'à ce qu'ils ayent un pouce de dia- » metre, à 5 à 6 pouces de terre. Plus ils » ſont jeunes lorſqu'on les tranſplante, » mieux ils réuſſiſſent. Ils doivent alors être » plantés à 30 pieds l'un de l'autre, & gar- » nis de tuteurs & de broſſailles pour les » mettre à l'abri du bétail. Il faut porter au » fonds de chaque foſſe 18 ou 20 pouces de » bonne terre.

» Quoique le noyer vienne dans toutes » ſortes de terreins, il réuſſit incompara- » blement mieux dans ceux qui ſont gras, » & en général dans toutes les terres qui » ont du fond. Il ne faut le planter ni en » maſſifs, ni dans les terres cultivées, parce » qu'il nuit aux végétaux; mais on en fait » de très-belles avenues. Au reſte comme » il demande à être iſolé, on ne pourroit » mieux faire que d'en mettre dans des » *pâtis* & même dans des landes. Ce ſeroit » le moyen de tirer un grand profit de ter- » reins qui ſont preſqu'entiérement perdus » pour le Propriétaire & pour le Public.

Annonce de Livre.

Conjectures ſur l'électricité médicale, avec des recherches ſur la colique métallique. Par M. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de médecine de Paris, *&c.* vol. in-12 de près de 300 pages. A Paris, chez la veuve d'Houry, 1768.

A peine eut-on connu l'électricité, qu'on s'en occupa avec une eſpece d'enthouſiaſme ſingulier, & l'on ne négligea aucune circonſtance pour voir ſes differens effets. Les Médecins crurent qu'ils pourroient en tirer un parti avantageux en faveur de l'humanité affligée de maladies. Trop convaincus que les remédes ne ſont qu'un mal néceſſaire, ils auroient été flattés de guerir les malades ſans l'uſage des drogues; mais par une ſorte de fatalité, les expériences furent d'abord négligées, & bientôt après elles ceſſerent entiérement. Quelques mauvais ſuccès les firent ſans doute abandonner. M. Gardane perſuadé de la ſolidité de celles qui avoient été faites, ſemble n'avoir entrepris ſon ouvrage que pour réveiller les eſprits, & engager les Phyſiciens à faire de nouvelles tentatives. Il raſſemble en conſéquence tous les miracles opérés dans divers pays par l'électricité ſur les paralytiques, les apoplectiques, *&c.* & il paroît en conclure que la médecine pourroit en tirer un grand avantage.

» Laiſſons à M. Pivati le ſoin de tranſmet- » tre des particules médicamenteuſes par le » conducteur de l'électricité; que M. Bian- » chi eſſaie de les faire pénétrer dans l'inté- » rieur des électriſés, en les appliquant di- » rectement ſur la peau; pour nous, cher- » chons plutôt à ſoutenir l'action des médi- » camens intérieurs par la force électrique, » & puiſque ce moyen ſemble promettre » des ſuccès plus marqués, ne l'excluons qu'a- » près en avoir bien reconnu l'inutilité.

Suivant le ſyſtême de M. Gardane, les doſes médiocres de drogues, ſecondées par l'électricité, feroient des effets ſuffiſans, ſouvent même plus marqués, & fatigueroient moins les malades, en particulier les hyſteriques & les hypocondriaques. C'eſt ſur-tout dans la colique métallique, que l'Auteur voudroit qu'on joignît les remédes à l'électricité. Cette colique attaque principalement les Peintres & les Plombiers.

La deſcription de cette funeſte maladie, & les diverſes méthodes de la traiter, forment la plus grande partie de l'ouvrage que nous annonçons. L'Auteur y juſtifie la maniere de la traiter à la Charité de Paris, & réfute celle de M. Haen.

Nous n'entrerons point dans ces détails

qui ne ſont point de notre reſſort, & nous nous contenterons d'indiquer, d'après l'Auteur, un préſervatif à cette maladie.

» On ne ſçauroit, dit M. Gardane, rendre trop communs les moyens d'éloigner » une maladie ſi redoutable. Tout l'art conſiſte à manger le matin, avant que de ſe » mettre à l'ouvrage, du lard avec du pain » bis, & même d'en faire uſage dans le repas. C'eſt en uſant de cette précaution » qu'on ſe garantit de la colique de plomb. » On aura le même avantage en faiſant uſage » du lait, & ce dernier moyen eſt indiqué » par Paracelſe. Nous croyons même devoir » recommander à ceux qui travaillent les » métaux, de ſe mettre au lait pour toute » nourriture, lorſqu'ils ſe voient menacés de » tremblement. Il n'eſt pas douteux qu'en » nourriſſant l'eſtomach d'un aliment graiſ- » ſeux, & le lubrifiant ainſi, ce viſcere ne » ſoit à couvert de l'impreſſion ſiccative de » la chaux du plomb; & ſi l'effet des parti- » cules métalliques eſt une fois corrigé dans » l'eſtomach, les inteſtins n'en auront plus » rien à craindre.

On voit par le ſimple expoſé que nous venons de faire de cet ouvrage, de quelle utilité il eſt pour les jeunes Médecins & Chirurgiens qui ſe trouvent tous les jours dans le cas de traiter des malheureux attaqués de la colique de plomb.

AVIS.

Une Compagnie a entrepris depuis pluſieurs années l'exploitation d'une forêt en ſapin, ſituée au Montdor, Province d'Auvergne, & elle envoie annuellement à Bordeaux une quantité de bois de toutes eſpeces & proportions, reconnus par ceux qui en ont fait uſage, ſupérieurs en qualité pour la charpente à tout autre bois, même à celui du Nord, étant plus fort & moins pliant. Mais comme il y a différentes eſpeces de ce bois, provenant d'autres forêts, de qualité & proportion inférieure au premier, dont quelques Marchands font acquiſition, & le font paſſer avec celui qu'ils ont d'ailleurs; ce mélange pouvant préjudicier à l'idée qu'on doit avoir de celui d'Auvergne, on prévient toutes perſonnes qui ſont & ſeront dans le cas d'en avoir beſoin, que le chantier eſt ſur les glacis du Château-Trompette, & ſont priés de s'adreſſer à MM. *Gouffrans Freres & fils aîné de l'aîné*, demeurant aux Chartrons.

Et même pour accréditer & faire connoître la qualité du ſuſdit bois, on le donnera à raiſon de vingt-deux ſols le pied cube, les planches de neuf à dix pieds de long, ſur un pied de large, dix-huit lignes d'épaiſſeur, 140 liv. les cent vingt-ſix planches; celles de douze pieds 150 liv. & plus, en proportion des longueurs; on prévient les Mariniers qu'il y a de petits matéraux, manches de gaffe & autres, dont on fera un prix raiſonnable. On pourroit, en faveur des perſonnes qui en prendroient une quantité & en procureroient le débit, prendre des arrangemens particuliers.

VENTE DE BOIS.

Quatre cents cinquante-ſept arpens, vingt-huit perches de futaye à vendre dans les bois d'Uſay, dépendans de la terre de Saint Amand en Berry, entre Bourges & Saint Amand, à vendre cette automne; on s'adreſſera à Saint Amand en Berry, à M. Bonnet de Sarzay, Maître des Eaux & Forêts, ou à M. Vallet, Procureur Fiſcal, & pour voir ladite vente, au nommé Chavignon, Garde dudit bois d'Uſay. On indiquera au moins un mois d'avance le jour précis de la vente.

COMMERCE.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 1^r. Mai 1768,

Qui accordent à l'Iſle de Cayenne & à la Guyane françoiſe, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront; SALUT. Entre les différens objets dont nous nous ſommes occupés pour porter les Iſles & Colonies françoiſes, au degré de proſperité dont elles ſont ſuſceptibles, & étendre par leur culture le commerce de notre Royaume, nous avons recherché les cauſes du peu de pro-

grès de la Colonie de la Guyane françoiſe ; depuis ſon établiſſement, quoiqu'on dût mieux eſpérer de la fertilité du ſol de cette partie de l'Amérique méridionale ; nous avons reconnu que cette Colonie, délaiſſée par le commerce du Royaume, qui s'eſt porté tout entier vers nos Iſles du Vent & ſous le vent de l'Amérique, & cependant toujours aſſujettie, comme ces Iſles, aux loix prohibitives du commerce étranger dans nos Colonies, n'avoit pu dans cet état recevoir d'aucune part les ſecours néceſſaires au progrès de ſes cultures; en conſéquence nous avons jugé qu'il étoit néceſſaire de lui accorder pour un temps limité, la liberté entiere & abſolue de commerce avec toutes les Nations. A ces cauſes, *&c.*

ARTICLE PREMIER.

Les Navires étrangers auront pendant 12 ans la liberté d'aller en l'Iſle de Cayenne, au ſeul Port de ladite Iſle, y décharger & commercer leurs cargaiſons, de quelque nature qu'elles ſoient, en faire l'échange, tant avec les denrées du crû de ladite Iſle de Cayenne & de la Guyane françoiſe, qu'avec toutes denrées & marchandiſes d'Europe, en payant ſeulement un pour cent de la valeur, ſoit des marchandiſes importées, ſoit de celles qu'ils exporteront de la Colonie.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE BORDEAUX, *le 9 Juin 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 49 à 50 ℔, ſeconde ſorte, 46 à 48, troiſiéme ſorte, 42 à 44, quatriéme ſorte, 38 à 40, petits ſucres, 37 à 38, communs, 34 à 36, tête, 30 à 32. Sucre brut le quintal. de Léogane, 25 à 32, du Cap, 24 à 30, de Saint-Louis, 22 à 28, de la Martinique, 20 à 27. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 16 ß 6 ₰, d°. marchand, 16 à 16 ß 3 ₰, d°. vieux, 15 à 15 ß 6 ₰. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 15 ß 6 à 9 ₰, d°. marchand, 15 à 15 ß 3 ₰, d°. vieux 15 à 15 ß 3 ₰. indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 6 ℔ 10 à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 10 ß, d°. marchand, 5 ℔ 7 à 8 ß, d°. ordinaire, 5 à 5 ℔ 2 ß; coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martique, 100 à 110 ℔, gingembre gris, 22 à 23 ℔, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 50 à 80 ℔, d°. en poil 20 à 40 ℔ rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 ₰ à 13 ß; ſyrop de rafinerie, le quintal, 10 ℔ 10 ß à 11 ℔. Eaux de vie, 130 ℔ les 32 veltes.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 18 Juin 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	714		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	à 98 5	*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 ₰ 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 ₰ 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres . .	48 ℔ 10	à 12 ß 6 ₰	

POMPES DU SIEUR THILLAYE.

Les Jugemens de préférence que l'Académie des Sciences a accordés aux pompes du ſieur Thillaye, Pompier privilégié du Roi, demeurant à Rouen; après l'examen qu'elle en a fait en 1746, 1749 & 1752, & les expériences comparatives de 1756 & 1762, à la requiſition des Miniſtres, n'ont point été ſans fruit; la confiance du public en a été ſa récompenſe, & cette récompenſe a ſoutenu ſon zele, ſon ardeur & ſon émulation dans le travail pour enfanter de nouvelles découvertes.

Il vient d'exécuter une pompe d'une nouvelle eſpece dont le produit réſultant des principes de l'Académie, eſt près du double d'une pompe ordinaire. La conſtruction de cette nouvelle pompe, réduite à la ſimplicité de l'exécution, lui a déjà mérité le bon accueil du public & l'eſtime des perſonnes éclairées dans cette partie dans le cours d'expériences publiques qu'il a faites de toutes ſes pompes à Paris, au mois de Mai dernier.

Il a invité les curieux & ſes concurrens à ſe trouver à ſes expériences, & notamment M. *Darles de Liniere*, qui aſſure, *page 7* d'un de ſes avis publics imprimés en 1766, *que l'abondance du produit de ſes pompes à incendie, eſt infiniment ſupérieur à tout ce qu'on a vu juſqu'à ce jour, ſans jamais avoir*

à craindre que leur action ſoit interrompue dans le travail. . . que les pompes dont on ſe ſert actuellement, ne donnent qu'un filet d'eau plus propre à irriter qu'à éteindre.

M. *Barre de S. Venant*, du Cap, a été le premier à détruire ſes aſſertions par des obſervations auſſi juſtes que bien réflechies, inſérées dans les Feuilles Américaines, du 25 Février & 4 Mars de l'année précédente. Il ne s'eſt pas contenté de cela, il a donné la preuve de ſes obſervations & combinaiſons, par les expériences qu'il fit faire le 18 Avril ſuivant d'une pompe du ſieur de Liniere, que Monſieur Fontaine, du Port de Paix, avoit fait venir de ſa Manufacture; & par le certificat de ladite expérience, ſigné MM. le Comte de *Villeneuve*, *Touvet*, *Gracet & Fontaine*, il demeure conſtant que les produits de ladite pompe ont rendu moitié moins que les produits énoncés : leſdits certificats ſe trouvent dans la Feuille Américaine du 13 Mai de l'année derniere. M. *Barre de S. Venant* ajoute *qu'il eſt malheureux pour M. de Liniere, qu'on ait publié des Mémoires auſſi faux & auſſi remplis d'abſurdités, & des produits ſi exagérés.*

Ces aſſertions ont été pareillement détruites par les expériences que MM. les Officiers Municipaux de la Ville d'Amiens ont fait faire publiquement le 19 d'Août dernier, d'une pompe de M. *de Liniere*, & en ſa préſence, en concurrence d'une de la Fabrique du ſieur Thillaye, de pareil diametre environ, la pompe de M. *de Liniere*, manœuvrée par 8 hommes, comme celle du ſieur Thillaye, & qui étoient les mêmes, porta l'eau de 60 à 65 pieds avec un ajutage au plus de 5 lignes, & celle du ſieur Thillaye, au contraire, la porta de 80 à 100 pieds, ſans l'aide d'aucuns boyaux de cuir, avec un ajutage au moins de 6 lignes, & en conſéquence de l'effet ſupérieur de la pompe du ſieur Thillaye, qui fut eſtimée à près d'un tiers, & de l'examen public qui fut auſſi fait de toutes les pieces qui la compoſent, MM. les Officiers municipaux conclurent par préférence le marché avec le ſieur Thillaye, pour deux pompes qu'il leur reſtoit à faire acquiſition. M. *Dupleix*, Intendant de Picardie, approuva le marché & la délibération en conſéquence.

MM. les Thréſoriers de France de la même Ville, témoins des ſuſdites expériences, donnerent la préférence unanimement au ſieur Thillaye pour l'acquiſition d'une pompe du prix de 1600 ℔, & ſix autres Notables, à leur imitation en firent auſſi acquiſition pour leur ſûreté.

On trouve dans le magaſin au Couvent des Feuillans de la rue S. Honoré à Paris, des ſceaux d'oſier maſtiqués qui ſont très-commodes, & qui ſont à très-bas prix.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 18 Juin 1768.*		MARSEILLE. *le 8 Juin.*		NANTES. *le 9 Juin.*		CADIX. *le 31 Mai.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Londres,	31 3 8	Amſt.	55 ½	Paris,	76 ½
Londres,	31 5 8e	Amſt.	54 ¼			Amſt.	97
Hambourg,	177 ¼	Cadix,	15 7	Londres,	31 ¾	Lond.	40 ¼
Madrid,	15 4 6	Madrid,	15 8			Madrid.	au pair.
Cadix,	15 2 6	Livourne,	97	Flandres,	57 5 8e		
Livourne,	96	Naples	86			MADRID. *le 30 Mai.*	
Lyon,	¼ Ben	Gênes,	95 ½	Hambourg,	176 ¾	Paris,	15 10
		Paris,	½ p ⁰⁄₀ b.			Londres,	40 ¾
		Lyon. P.	½ p ⁰⁄₀ b.			Amſterd.	96 ½
		Montpellier,	au pair.				
		Piaſtres,	49	Paris,	¼ p ⁰⁄₀ p.		

Navires en armement.

DE NANTES, *le 10 Juin 1768.*

Les Navires le *Quaker*, de 350 tonneaux, Capitaine *Viau*, Armateurs MM. *Arnous*; & la *Marie-Anne*, de 60 tonneaux, Armateur M. *Bouteiller*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Port-au-Prince & Léogane, le ſecond pour Guinée.

DU HAVRE, *le 12 Juin.*

Le Navire François le *Staniſlas*, de 350 tonneaux, Capitaine *Prevoſt*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour le Cap François, & partira à la fin de Juillet.

Le Navire Étranger le *Jeune Reygner*, Capitaine *Claas Hendrick*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Amſterdam, & partira le plutôt poſſible, Interprete M. *Houſſaye.*

DE BORDEAUX, *le 6 Juin.*

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numéros 111, le *Comte de Dennery*, Armateurs MM. *Deſieux* freres, Courtier le ſieur *Jude*; 112, le *Marquis de Marigny*, Armateurs MM. *David-Gradis* & fils; 113, l'*Économie*, Armateur M. *Faures*; 114, l'*Angelique*, Armateur M. *Boyer Fonfrede*; 115, l'*Hercule*, Armateur M. *Sage*; 116, le *Voltigeur*, Armateurs MM. *David-Gradis* & fils, Courtier pour ces cinq Navires le ſieur *Chevret*; 117 le *Surveillant*, Armateur M. *P. Menoire*; 118, la *Marquiſe de Chantilly*, Armateur M. *Chevalier Mathieu*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 119, le *S. Jacques*, Armateur M. *Dambourgés*, Courtier le ſieur *Chevret*; 120, la *Toiſon d'or*, Armateurs MM. *Letellier* freres; 121, le *Saint Alexis*, Armateurs MM. *Dubergier* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 122, l'*Amitié*, Armateurs MM. *Bounin & Luſſaud*, Courtier le ſieur *Jude*; 123, la *Minerve*, Armateurs MM. *Oudry Laboubée*, Courtier le ſieur *Chevret*; 124, l'*Aimable Jeanne*, Armateur M. *Bonnafé*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 125, le *S. Jean-Baptiſte*, Armateur M. *Mathieu*, Courtier, le ſieur *Delmeſtre*; 126, le *Théſée*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*; Courtier le ſieur *Chevret*; 127, le *Diogene*, Armateurs MM. *Feger* freres, Courtier le ſieur *Guimounet*; 128, la *Précieuſe*, Armateur M. *Seguy*; 129, l'*Hermione*, Armateurs MM. *Baux* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 130, le *Jeune Louis*, Armateur M. *Hugues Lapierre*, Courtier le ſieur *Guimounet*; 131, la *Marie-Catherine*, Armateur M. *Lacauſſade*, Courtier le ſieur *Jude*; 132, la *Providence*, Armateur M. *Mallac*, Courtier le ſieur *Chevret*; 133, le *Marquis de Caumont*, Armateur M. *Armand Lafargue.*

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juin.
De Courmont,	18^e.	M.	23
De la Garde,	29^e.	t. let.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
Ac. des Indes.	1270	1267 ½	1262 ½ 60
Emp. de la Com.	427		427
Prom. à 5 p ⅌.		16 ½ 5^m. 15 ½	15
Prom. à 4 p ⅌.	39 ½	39 ½	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	910	907 ½	907 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	8 7 ½		
3e. Loterie.	3 ½	2 ½	2 ½
Annuités.	340	339	
Coup. d'An.	67 ½	67 ½	67 ½
Emp. de 50 mil.	36 ½ 37	37 ½	37 ½
Emp. de 30 mil.	38 ½	38 ½	38 ½
Col. 1759.	37		
Canada.	44 ½ 10m	45	44 ½
4^e. L. Epoques.	8. 11^e. 12 ½	8. 11^e. 12 ½	8. 11^e. 12 ½
Nouette.	36 ½	36 ½ 37	37
Ac. de la caiſſe		1192 ½	
CONTRATS tirage de la C.	1^e. t 405 5^e 340	3^e. 354. 5^e. 340	1e. 405 2^e 380. 3e 354. 4^e. 340. 5^e. 340
Bretagne.			